Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARTICIPATION AU CAPITAL BCV : LE CONSEIL D'ETAT PRÉCISE SA STRATÉGIE

Le Canton n'est pas disposé à procéder à la vente de ses actions de la Banque cantonale vaudoise avant 2010

Le Conseil d'Etat a pris acte avec satisfaction de la stratégie exposée ce jour par la Banque cantonale vaudoise (BCV). Il a par ailleurs décidé de ne pas vendre d'actions de la BCV avant 2010. En effet, le cours du titre est actuellement sous-évalué et dispose de potentialités de hausse élevées. Le dividende versé est supérieur à un placement sur le marché et l'Etat n'est pas en quête de liquidités.

Le Conseil d'Etat salue la clarification de la stratégie d'affaires et financière communiquée ce jour par la BCV, ainsi que sa volonté de se recentrer sur les métiers qui ont toujours fait sa force, en se focalisant sur les entreprises et particuliers vaudois.

A la suite de la recapitalisation de la banque en 2002, l'Etat de Vaud possède actuellement 66.95 % des actions de la Banque cantonale vaudoise, dont 16,83% figurent à son patrimoine financier. Le 15 avril 2008, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à vendre cette participation financière afin de ramener sa participation au capital de l'établissement à son taux dit historique, soit 50,12% des actions. La décision d'avril ne fixe aucun calendrier afin de permettre au Conseil d'Etat d'effectuer la vente au moment le plus favorable pour le Canton.

Au regard du contexte financier général et de la situation spécifique de la Banque cantonale vaudoise (BCV) aujourd'hui, le Conseil d'Etat entend conserver l'ensemble des actions de la banque en sa possession au moins jusqu'en 2010.

A la suite de l'annonce de la banque ce printemps d'un profit moins important qu'escompté et dans le contexte général de la crise financière et bancaire, le cours de la BCV a nettement diminué et sa cotation se situe largement en dessous de sa valeur réelle. Depuis août 2007, l'action a perdu plus de 40%.

Or aujourd'hui, la banque est correctement provisionnée. Le passé récent a démontré

qu'elle a profité d'une garantie sinon légale du moins de fait de l'Etat par le soutien qu'il lui a apporté. Enfin, sa nouvelle stratégie devrait lui permettre d'accroître encore sa position de partenaire privilégié de l'économie vaudoise.

Pour l'Etat le dividende des actions génère actuellement une rentabilité supérieure aux intérêts perçus pour une somme identique placée sur les marchés. Aussi, il ne serait pas rationnel de vendre des actions de la BCV actuellement. Le Conseil d'Etat n'est donc pas disposé à une vente avant 2010. Il poursuivra son examen attentif de la situation durant toute l'année 2009.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 2008

DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 60 10